



UFAREP / Asbl

UNION DE FAMILLES POUR LA RECHERCHE DE LA PAIX

DIRECTION GENERALE KIWANJA

RUTSHURU – NORD KIVU/RDC

Tél. : 0994 033 088, 09 98 73 41 40

E-mail : ufarep_asbl@yahoo.fr



© Photo UFAREP

« **Des crimes restent impunis** » :

Enquêtes sur les allégations sur la présence des fosses communes à **Buleusa**, Localité de **Mirungi**, Groupement **IKOBO** dans le territoire de **Walikale** (Sous le règne d'un **Commandant FDLR FOCA 2012-2015**)

Rapport d'activité réalisé du 4 au 19 mai 2017

Kiwanja, Mai 2017

Sommaire

Abréviation et sigles.....	3
Méthodologie	4
Contexte	4
Meurtres (et autres violations des DH) commises par un Comd FDLR FOCA et découverte des fosses communes	5, 6, 7
Cadre légal violé	7
Recommandations	8
Annexes photos	9

Sigles et Abréviations

AFDL: Alliance de Forces Démocratiques pour la Libération du Congo

ANR : Agence Nationale des Renseignements

CNDP: Congres National pour de la Défense du Peuple

CNRD: Congres National pour le Renouveau Démocratique

Comd : Commandant

FAR : Forces Armées Rwandaises

FDLR : Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda

FPR : Front Patriotique Rwandais

M23 : Mouvement du 23 mars

PIR : Police d'Intervention Rapide

PNC : Police Nationale Congolaise

RCD : Rassemblement Congolais pour la Démocratie

RDF : Rwanda Defence Force

UFAREP: Union de Familles pour la Recherche de la Paix

VDH : Violation des Droits Humains

FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo

Méthodologie

Ce rapport est l'aboutissement des recherches menées sur le terrain par UFAREP, à Buleusa/Walikale du 04 au 19 Mai 2017. Nos chercheurs se sont rendus dans le dit village et ont pu visiter et découvrir certaines fosses communes présentes dans cette zone, dont le Commandant FDLR, du groupe FOCA serait l'auteur. Ils s'appuient sur des informations recueillies auprès de 83 membres des familles des victimes qui ont déclarés les leurs, les voisins et autres témoins oculaires des faits. UFAREP, a mené des entretiens avec les témoins, les familles des victimes, certaines autorités locales, jadis notables de Buleusa, les représentant de la société civile locale.

Ce rapport est, en outre, le résultat d'une enquête provisoire sur la présence des fosses communes dans la zone BULEUSA. Il documente des meurtres et d'autres exactions, commises par un Colonel FDLR FOCA au cours desquelles les témoins et familles des victimes ont été capables de l'identifier clairement comme présumé auteur. Nos statistiques sur le nombre des personnes tuées et mises à terre dans les fosses communes sont basées sur des récits des témoins, des informations fournies par certains leaders locaux de l'époque et les membres des familles des victimes.

Lors de notre descente sur le terrain, en date du 04 mai 2017, nous avons pris contact (présenter nos civilités) avec les autorités au niveau de Buleusa, notamment le Fonctionnaire délégué du Gouverneur ; l'ANR, la PNC, la PIR et les FARDC. Ces autorités nous ont permis de faire notre enquête sous leur protection ; nous avons plus travaillé sous la protection des FARDC basé dans la zone.

I. Contexte (Guerre du Rwanda et brève histoire du conflit à l'Est de la RD Congo)

Après l'assassinat du président rwandais Juvénal HABYARIMANA en avril 1994, suivi du génocide rwandais, pour des intérêts hégémoniques avec ses opposants du Front patriotiques rwandais, FPR, actuel RDF (Rwanda Defence Force) ; il s'est observé des déplacements massifs des populations dans toutes les directions dont une majeure partie de populations étaient venus chercher asile en République Démocratique du Congo, jadis Zaïre.

L'on a assisté à un afflux des civils, des militaires rwandais (tous confondus - ex FAR et Interahamwe) avec armes et munitions sur la tête, se déverser sur le territoire congolais ; un pays hospitalier, mais qui continue jusqu'à ces jours, à subir les conséquences de son hospitalité, habillées des diverses manœuvres politiques. L'on dirait que cet enjeu profite aux personnes invisibles. Seul le temps devinera aux congolais et au reste du monde ce que ce phénomène infernal mijote. Et depuis lors, l'histoire de la RDC a basculé en des scènes terribles des guerres successives, soit disant, de libération ; ces dernières ont commencé depuis les années 1996 avec l'AFDL et ses alliés, se sont poursuivies en 1998(RCD) ; le CNDP (2008), puis le mouvement du 23 mars, M23(2012) avec toutes les conséquences y afférentes (viols, tueries, pillages, etc., bref des violations des droits de l'homme sous toutes les formes).

Pendant la guerre de l'AFDL contre le régime de Mobutu, leurs militaires et alliés rwandais s'étaient attelés au démantèlement des camps de réfugiés érigés, jadis, le long des frontières, à l'Est de la République démocratique du Congo, ex Zaïre, sous prétexte qu'ils hébergeaient leurs ennemis. S'en est suivi des opérations conjointes Rwanda-RDC, dites « Umojawetu » et « Kimia II » contre les FDLR avec toutes ses conséquences catastrophiques aux civils des Kivu.

Voilà comment les réfugiés rwandais et les ex FAR (actuel FDLR) s'étaient retrouvés éparpillés partout en RDC, dans les villages et localités les plus reculés du Nord Kivu et dans les territoires de Rutshuru et Lubero, créant ainsi leur mouvement dénommée « Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda, FDLR », existant aujourd'hui sous diverses factions, FOCA, RUDI, CNRD, etc. qui causent des crimes de tout genre (violations contre les civils), meurtres,

assassinats des exécutions sommaires, des viols des filles et femmes, des pillages des biens, des enlèvements et kidnappings, des recrutements et enrôlements des enfants dans leurs rangs, l'exploitations illégales des ressources naturelles, l'occupation illégales/spoliation des terres, tout cela contre les civils, profitant de l'absence de l'autorité de l'Etat dans plusieurs villages et localités du Nord Kivu. Cela étant, pendant la commission de leurs actes ignobles, quiconque osait protester contre la décision des leaders FDLR, subissait tortures et traitements inhumains, des coups et blessures, et même la mort.

II. Meurtres (et autres violations) commis par un Comd FDLR FOCA découvertes des fosses communes à Buleusa.

+ Localisation

Le village de Buleusa est une bourgade située à environ 35 km à l'ouest de Kanyabayonga, à plus de 100 km au nord-ouest de Goma, en Localité Mirungi, Groupement IKOBO dans le territoire de Walikale, à cheval sur les territoires de Rutshuru et Lubero.

Depuis les années 2012 et 2013, une faction des combattants FDLR FOCA avait assiégé/ investi le village de BULEUSA, en territoire de Walikale, sous le commandement d'un Comd FDR FOCA, un sujet rwandais et combattant FDLR. Ce dernier avait profité de l'absence des forces armées et de sécurité (bref de l'absence de l'autorité de l'Etat) pour faire asseoir son empire en instaurant la loi de la jungle. A son arrivée, tous les notables et chefs locaux de cette contrée avaient pris fuite et ont été remplacé par des notables et chefs locaux soumis sous à son autorité.

Pendant son règne, il perpétrait des abus/crimes contre les civils, toute fille ou femme qu'il aimait était devenu sa femme de gré ou de force, ont déclaré les témoins. Il soumettait les civils aux travaux forcés d'exploitation de bois sciés (coupe du bois, planches, carbonisation-braises, etc.), faisait payer toutes formes des taxes pour accéder aux champs cultureux, de jeton dit « appui à la sécurité », des prélèvements des produits des champs des civils, pour assurer sa survie et alimenter son circuit économique. Selon les sources indépendantes, un certain nombre des civils lui avaient résisté et tous avaient été sommairement tué et enterré dans des fosses communes. Et jusqu'à présent ce crime est resté impuni. D'aucuns se posent la question de savoir :

- Quand est-ce que justice sera rendu aux familles des victimes ?
- Jusque quand ces crimes ou VDH resteront impunis ?

Signalons que les familles des victimes ne cessent de réclamer, de plaider afin que justice soit faite, car "les faits sont têtus", dit-on.

C'est donc sur base des allégations des certains notables, chefs locaux et les membres des familles de victimes et témoins oculaires de ces événements macabres, que l'UFAREP, à travers ses chercheurs, s'est rendu sur le lieu précité dans le but d'enquêter provisoirement sur lesdites fosses communes. Cette mission a été réalisée sous l'égide des chefs locaux, en présence des éléments FARDC, ANR, PNC, et PIR.

+ Visites des fosses communes

A l'arrivée de ce commandant FDLR à Buleusa, il s'était observé un conflit de leadership lui opposant aux chefs locaux qui détenaient la direction de cette entité administrative- ; celui-ci avait chassé tous les notables et chefs locaux de leur pouvoir afin d'installer son propre administration.



Cela étant, ce Comd FDLR s'en prenait à toute personne ne voulait pas se soumettre sous ses ordres. Il n'y avait pas de forces armées dans cette contrée, excepté les notables et une faible présence des éléments de la PNC ; tous ont été pris en otage et exécutant ses ordres. Son but était que les chefs légitimes puissent avoir peur et ne plus revenir.

A défaut de cela, on était considéré comme un insurgé et on était soumis à la torture et toutes formes de traitement inhumains, et finalement la mort, puis mis en terre dans une fosse ou dans les toilettes. Avec ça, il pouvait faire tout ce qu'il veut : S'il aimait une femme d'autrui ou une fille, celle-ci devenait directement sa femme de gré ou de force ; et donc était violée ; il réquisitionnait des civils pour des travaux forcés et utiliser dans l'exploitation des ressources naturelles (Coupe du bois- planches, carbonisation-Charbon de bois, carrières minières...). Quiconque s'y était opposé était torturé, battu, cruellement traités et sommairement abattu par ce Commandant.

1. Nous avons visité la première fosse commune en date du 05/05/2017. Elle est située côté de la position des FARDC sur la colline MATINDI, découverte de 3 squelettes humains au lieu de 9 d'après les allégations. Cette colline fut le siège/ le Quartier Général de ce Comd FDLR FOCA.

2. En date du 07 mai 2017, Sur la même colline, des voisins témoins et un agent de la croix rouge RDC déclarent que plusieurs autres civils innocents auraient été jetés dans les toilettes après les avoir tué. On y a découvert quatre squelettes humains ; deux étaient bandés dans les yeux et deux autres étaient sous menottes.

3. Sous la conduite du chef de la notabilité de KANUNE, à l'époque, nous avons été conduits dans un champ d'un habitant de la communauté Hutu et là nous avons découvert un autre squelette humain le 09/05/2017.



CONSTAT : Selon nos sources, il y aurait plusieurs fosses communes dans cette zone, mais les habitants craignant la mort, ils ont peur de les dénoncer, ce sont les mêmes chefs locaux qui ont travaillé avec ce Cmnd FDLR qui sont encore en fonction. Un total de 9 sites où il y aurait présence des fosses communes n'ont pas été visités, tel qu'à BUKUMBIRWA dans une parcelle d'une école « EP BUKUMBIRWA », le Directeur de cette école y a déjà planté la pelouse afin de ne pas perdre la trace.

Parmi les 83 familles qui ont déclarées la disparition de membres de leurs familles, l'une d'elles nous a déclaré avoir perdu 4 membres de sa famille dont :

- Le premier (1) avait été Pris/enlevé dans sa maison le soir suite au manque « jeton » dit d'appui à la sécurité, la personne a été porté disparu sous la conduite et sous les ordres ce Comd FDLR. D'autres avaient été abattus pour raisons non encore élucidées, etc. Tout celui qui manquait le jeton, on le qualifiait de « may may Kyaghanda » et donc méritait la mort.

Les localités sous contrôle de ce Comd FDLR FOCA furent celles de KANUNE, MIRUNGI, IREMYA et KALEHE. Mais les localités les plus touchés sont KANUNE et MIRUNGI. Signalons que le règne de ce Comd FDLR FOCA dans ces villages avait duré 3ans, depuis 2012 jusqu'en 2015.

A l'arrivée des autorités congolaises en 2016, ils ont seulement recueilli des informations en rapport avec ce massacre, puis ils sont partis et jusqu'à présent rien n'a été fait pour que justice soit rendu aux familles des victimes.

L'autorité sur place, « le fonctionnaire délégué du Gouverneur du Nord Kivu » déclare qu'il fait des rapports sur la question mais sans suite.

La police d'intervention déclare que les chefs établis par ce Comd FDLR demeurent en fonction jusqu'à ces jours et ils sont en train de vouloir imposer leur politique d'antan. Raison pour laquelle il s'observe un manque de collaboration entre eux et la population.

Selon l'analyse de la population, le chef de secteur WANYANGA/Territoire de Walikale aurait réalisé un sondage au sein des populations. Son objectif était de vérifier et – comprendre pourquoi les chefs locaux établis, jadis, après le départ de ce Comd FDLR se sont maintenus au pouvoir en dépit du rétablissement de l'autorité de l'Etat dans cette zone. La réponse, selon la population, il y

aurait complicité de ce Comd FDLR FOCA et l'Administrateur du territoire de Walikale dans cette affaire.

Sous la période de ce Comd FDLR, les auteurs des massacres sont lui, et deux autres officiers FDLR FOCA.

- L'un contrôlait : Bukumbirwa, Localité Muronga, Banamatumo et MukondoliBuruko.

- Et l'autre: en collaboration avec l'autre contrôlait la localité Lushoghwa, sous le Général MUSHAL (décédé).

Actuellement, toutes les localités jadis sous contrôle des FDLR FOCA sont maintenant sous contrôle des FARDC à l'exception des localités de BUKUMBIRWA et MURONGA.

Cadre légal violé

La constitution de la République Démocratique du Congo, en son Article 16, stipule que :

« La personne humaine est sacrée. L'État a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger. Toute personne a droit à la vie, à l'intégrité physique ainsi qu'au libre développement de sa personnalité dans le respect de la loi, de l'ordre public, du droit d'autrui et des bonnes mœurs. Nul ne peut être tenu en esclavage ni dans une condition analogue. Nul ne peut être soumis à un traitement cruel, inhumain ou dégradant. Nul ne peut être astreint à un travail forcé ou obligatoire ». Des atteintes au droit de propriété foncière des populations paysannes, traduites par l'accaparement de leurs terres à travers des moyens tant légaux qu'illégaux, ont outre été documentées dans certaines localités couvertes par la recherche ».

Par ailleurs, la République Démocratique du Congo a déjà ratifié plusieurs instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme. Il en découle ainsi une obligation de protéger les personnes contre les atteintes aux droits qui leur sont reconnus dans le cadre de cet arsenal juridique international. Relativement au présent rapport, citons, à titre seulement d'exemple, l'engagement pris par notre pays de garantir la liberté et la sécurité de la personne tel que cela ressort des dispositions pertinentes de l'article 9 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques qui stipule : « Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est pour des motifs, et conformément à la procédure prévue par la loi ». Par ailleurs, l'Article 11 du même Pacte dispose : « Nul ne peut être emprisonné pour la seule raison qu'il n'est pas en mesure d'exécuter une obligation contractuelle ».

RECOMMANDATIONS

Au gouvernement congolais et à l'armée :

- Mener des enquêtes, crédibles et impartiales sur les graves violations des droits humains commises par ce Comd FDLR et ses proches/complices à Bulausa ;
- Rechercher et arrêter cet auteur présumé afin qu'il réponde de ses actes devant un tribunal/Cour appropriée ;
- Sanctionner et engager des poursuites judiciaires contre ce Comd FDLR et tous ses complices afin que la justice et réparation tant attendues, soient rendues aux familles des victimes ;

Aux Nations unies et organisations partenaires de DH : Amnesty International

- De faire pression sur le gouvernement congolais pour un meilleur suivi de cette affaire de Buleusa, qui reste, semble-t-il passé sous silence.
- Mener (élargir) une enquête approfondie sur l'existence/la présence des d'autres fosses communes à Buleusa et ses environs, afin de s'enquérir de la situation, car nos sources confirment leur présence bien nous n'avons pas pu les atteindre.

ANNEXES PHOTOS



© Photo UFAREP



© Photo UFAREP



© Photo UFAREP



© Photo UFAREP



© Photo UFAREP



© Photo UFAREP



© Photo UFAREP